

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD167

présenté par  
M. Boudié, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 63, supprimer les mots :

« du présent article ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.